

d'ailleurs, de vous adresser prochainement des instructions au sujet du mode d'allocation des secours de route et moyens de transport aux libérés.

En vue de mettre les directeurs et les gardiens-chefs en position de donner, au besoin, des explications aux condamnés sur les dispositions de la loi du 29 janvier 1874, le texte en est reproduit à la suite des modèles; il en est de même de la circulaire du 25 mars 1874.

J'envoie aux directeurs des exemplaires de la présente circulaire en nombre suffisant pour que ces fonctionnaires puissent en distribuer aux gardiens-chefs des prisons de leur circonscription.

Recevez, etc.

Le Ministre de l'intérieur.  
G<sup>l</sup>. DE CHABAUD LATOUR.

**N° 306. — CIRCULAIRE ministérielle du 26 septembre 1874 (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> directions : Personnel et Services administratifs; 4<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> bureaux : Troupes, Solde, etc.) relative à la répartition dans l'infanterie de la marine des insignes honorifiques et des prix de tir.**

Paris, le 26 septembre 1874.

MESSIEURS, — Le Manuel de l'Instructeur du tir, approuvé par M. le Ministre de la guerre le 19 novembre 1872, et rendu applicable dans l'infanterie de marine par la décision ministérielle du 27 janvier suivant, a, entre autres dispositions, substitué comme prix de tir, aux épinglettes d'honneur, des hausses spéciales permettant de tirer de 1,200 à 2,000 mètres. En outre de ces prix, les insignes honorifiques consistant en un cor de chasse porté sur la manche gauche, ont été maintenus.

J'ai décidé que la répartition de l'une et l'autre de ces récompenses aurait lieu annuellement, à compter de 1874, entre les régiments d'infanterie de marine, proportionnellement au nombre des compagnies, savoir :

**1<sup>o</sup> INSIGNES HONORIFIQUES : 735.**

Pour les sous-officiers (cor de chasse brodé en or sur la manche gauche de la tunique ou de la capote).....  
Pour les caporaux, anciens et jeunes soldats (cor de chasse en drap jonquille).....

	1 <sup>er</sup> régiment	2 <sup>e</sup> régiment	3 <sup>e</sup> régiment	4 <sup>e</sup> régiment
Pour les sous-officiers (cor de chasse brodé en or sur la manche gauche de la tunique ou de la capote).....	26	26	26	27
Pour les caporaux, anciens et jeunes soldats (cor de chasse en drap jonquille).....	457	457	438	438
<b>2<sup>o</sup> PRIX DE TIR : 176.</b>				
Premiers prix : (hausse avec grenade dorée et chaînette d'argent).....	2	2	2	2
Deuxièmes prix : (hausse avec grenade et chaînette d'argent).....	47	47	48	48
Troisièmes prix : (hausse avec grenade et chaînette en cuivre).....	24	24	25	25

Premiers prix : (hausse avec grenade dorée et chaînette d'argent).....  
Deuxièmes prix : (hausse avec grenade et chaînette d'argent).....  
Troisièmes prix : (hausse avec grenade et chaînette en cuivre).....